

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N° 20240228_P_039
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Culture - Patrimoine

Objet : Signature d'une convention avec Monsieur PARADIS, dans le cadre d'une exposition « d'hier à aujourd'hui ».

Le Président,

N° 20240228_P_039

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

**Pascal PARADIS,
8 Faubourg de la Péchoire,
43140 Saint-Didier-en-Velay**

Pour l'organisation d'une rencontre avec M. Paradis dans le cadre d'une exposition sur St-Didier-en-Velay au fil du temps.

Date : 1^{er} juillet à 21h

Lieu : Médiathèque de Saint-Didier-en-Velay

Public : tout public

Montant : à titre gracieux

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVÉ SUR SEMENE, Le 28 février 2024

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20240228-20240228_P_039-AU
Reçu le 07/03/2024